



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 14 janvier 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, monsieur Michel Tremblay, directeur général adjoint, monsieur André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2009-1

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 2, 9 ET 15 DÉCEMBRE 2008 ET DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 3 ET 10 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 2, 9 et 15 décembre 2008 et des séances ordinaires tenues les 3 et 10 décembre 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2009-2

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-48 - 234 390,44 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-48 d'un montant de 234 390,44 \$ pour la période du 1^{er} au 5 décembre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-3

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-49 - 165 189,57 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-49 d'un montant de 165 189,57 \$ pour la période du 8 au 12 décembre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-4

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-50 - 432 155,85 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-50 d'un montant de 432 155,85 \$ pour la période du 13 au 19 décembre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-5

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES ET CHANGEMENT DE NUMÉRO D'IMMEUBLE - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES, PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES ET MODIFICATION DE NOMS DE RUES EXISTANTES - SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de développement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues, le prolongement de rues existantes et le changement de noms de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues ainsi que la modification d'un numéro d'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les noms proposés sont conformes aux thématiques retenues pour chacun des projets visés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie de la Ville de Gatineau a analysé les noms suggérés pour la nomination de nouvelles rues et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur de Gatineau, telles que décrites ci-après :

1- Nomination de nouvelles rues

Numéros de lot	Cadastre	Noms de rues
Projet Domaine de la Baie		
4 120 751 et 4 121 396	Cadastre du Québec	Rue Jeannine-Grégoire-Ross
4 120 752	Cadastre du Québec	Rue Bertille-Paiement
Projet Les Hauts-Boisés		
3 892 326	Cadastre du Québec	Rue du Grand-Ruisseau
4 115 942, 4 115 943 et 4 115 944	Cadastre du Québec	Rue du Grand-Ruisseau

2- Prolongement des rues existantes

Numéros de lot	Cadastre	Noms de rues
Projets Domaine des Deux-Ravins		
20C-71 et 21B-96 - rang 3	Canton de Templeton	Rue Nobert
21D-69 et 21D-91 - rang 3	Canton de Templeton	Rue Nobert
Projet – Rue Robert-Mongeon		
1 550 251 et 4 116 470	Cadastre du Québec	Rue Robert-Mongeon
Projet Smart Centre		
3 909 184, 3 909 190 et 3 909 192	Cadastre du Québec	Boulevard de la Gappe
Projet Domaine de La Baie		
4 120 753	Cadastre du Québec	Rue de Pélissier

3- Changement de noms de rues

Numéros de lot	Cadastre	Noms de rues
Projet Smart Centre		
1 599 875 et 1 599 877	Cadastre du Québec	Boulevard de la Gappe (Anciennement la rue Robert)
1 599 897	Cadastre du Québec	Rue de Turin (Anciennement le boulevard de la Gappe)
Secteur du Centre de la Cité		
3 161 288	Cadastre du Québec	Boulevard de la Cité (Anciennement le boulevard de la Gappe)

4 - Confirmation de changement de numéro d'immeuble

La propriété située sur le lot 1 597 655 au cadastre du Québec et connue sous l'adresse civique 3, rue Robert est modifiée pour la nouvelle adresse 10, boulevard de la Gappe.

Adoptée

CE-2009-6

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE STABILISATION DE PENTE SUR LE CHEMIN DE LA RIVE - 25 856,03 \$ - ÉQUINOX JMP/6369472 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-96 en date du 30 janvier 2008, adjugeait le contrat à la compagnie Équinoxe JMP/6369472 Canada inc. pour effectuer des travaux de stabilisation de pente sur le chemin de la Rive, contrat 07-77 au montant de 201 986,36 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 67034 au montant de 11 868,81 \$, incluant les taxes, a déjà été approuvée pour des travaux supplémentaires à la suite de variations des quantités du bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Équinoxe JMP/6369472 Canada inc. a soumis à la Ville une facturation de 13 987,22 \$, incluant les taxes, représentant des coûts additionnels engendrés par une variation des quantités et l'installation de glissière de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service de l'ingénierie recommande le montant de 13 987,22 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les coûts additionnels autorisés par délégation de pouvoir au montant de 11 868,81 \$ et approuve un montant additionnel de 13 987,22 \$ pour des coûts supplémentaires totaux de 25 856,03 \$, incluant les taxes, engendrés par les variations des quantités et l'installation de glissière de sécurité dans le cadre des travaux de stabilisation de pente sur le chemin de la Rive, contrat 07-77.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30334-001-70092	13 367,63 \$	Réseau routier - Réseau routier
04-13493	619,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-7

SOUSSION 2008 SP 110 - 130247 CANADA INC. - PAVAGE INTER CITÉ - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - DOMAINE DU VIEUX-PORT, PHASE 6A - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 198 828,47 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - CLAUDE MILLETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de pavage et d'éclairage des nouvelles rues du projet Domaine du Vieux-Port, phase 6A, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 198 828,47 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 novembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30191-001-70093	118 554,61 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, phase 6A - Pavage
06-30191-002-70094	28 586,88 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, Phase 6A - Couche d'usure
06-30191-003-70095	42 879,52 \$	Pavage - Domaine du Vieux-Port, Phase 6A - Éclairage
04-13493	8 807,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-8

SOUSSION 2008 SP 282 - PAVAGE INTER CITÉ - AMÉNAGEMENT DU PARC PROSPÉRINE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 89 954,32 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Inter Cité inc. pour les travaux d'aménagement du parc Prospérine, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission au montant total de 89 954,32 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 novembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30445-011-70096	85 969,63 \$	Aménagement de parcs - Parc Prospérine
04-13493	3 984,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-9

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 5 457,51 \$ À CONSTRUCTION TRIBEC ENR. - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - AMÉNAGEMENT DE BUREAUX AU SIXIÈME ÉTAGE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1587 en date du 15 octobre 2008, mandatait la firme Construction Tribec enr. pour un montant total de 30 024,75 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'aménagement de bureaux au sixième étage de l'édifice Pierre-Papin;

CONSIDÉRANT QU'un premier avenant pour des travaux supplémentaires au montant de 2 991,19 \$ a déjà fait l'objet d'une approbation par la délégation de pouvoir numéro 71815;

CONSIDÉRANT QUE le prix fourni de 2 466,32 \$, incluant les taxes, par la firme Construction Tribec enr. pour des travaux supplémentaires d'électricité est juste et raisonnable selon le coordonnateur de projets de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'avenant numéro 1 au contrat de la firme Construction Tribec enr. pour un montant de 2 991,19 \$, incluant les taxes, et approuve le deuxième avenant pour un ajustement de coût de 2 466,32 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'électricité au sixième étage de l'édifice Pierre-Papin pour des coûts supplémentaires de 5 457,51 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13160-692	2 357,07 \$	Module de la culture et des loisirs - Équipement non capitalisable
04-13493	109,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-10

SOUSSION 2008 SI 302 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 76 021,44 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de chaussures de sécurité pour les employés municipaux, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec leur soumission respective déposée en date du 2 décembre 2008, à savoir :

Secteurs d'Aylmer et de Hull

L'Équipeur, 45, boulevard du Plateau, local 30, Gatineau, Québec, J9A 3G1, au montant total annuel approximatif de 29 805,15 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Secteur de Gatineau

Le Spécialiste de la sécurité au travail – 3835243 Canada inc., 154, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1C1, au montant total annuel approximatif de 35 187,84 \$, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce secteur.

Secteurs de Masson-Angers et de Buckingham

L'Équipeur, 174, avenue Lépine, Gatineau, Québec, J8L 4M4, au montant total annuel approximatif de 11 028,45 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme pour ces secteurs.

Les contrats seront pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-11

SOUSSION 2004 SP 038 - HEWITT EQUIPMENT LTD - LOCATION ADDITIONNELLE DE 5 NIVELEUSES SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 154 920,94 \$ - CONTRAT DE TROIS MOIS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Equipment Ltd, 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8 pour la location pour trois mois de 5 niveleuses additionnelles sans opérateur aux mêmes tarifs et conditions de l'appel d'offres initial, le tout pour un montant de 154 920,94 \$, incluant les taxes;

Les prix mensuels, excluant les taxes, soumis par unité pour chacune des années, demeureront en vigueur jusqu'à la fin de la période de location, à savoir :

Équipement	Année 2008-2009
Niveleuse avec une aile (1)	9 650 \$
Niveleuses sans aile (4)	9 025 \$

Les fonds à cette fin, au montant total de 154 920,94 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516	148 058,44 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme de machinerie
04-13493	6 862,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-12*

PROJET DE CONCERTATION EN CAS DE SINISTRE MAJEUR DE LA RÉGION DE LA CAPITALE FÉDÉRALE (OPÉRATION INTERSECT) - 5 000 \$

CONSIDÉRANT QU'un comité de concertation de la région de la capitale nationale a été formé afin d'améliorer la réponse des partenaires lors d'un sinistre majeur appréhendé dans la région de la capitale fédérale;

CONSIDÉRANT QUE ce comité regroupe des représentants des Villes d'Ottawa et de Gatineau et des ministères et d'organismes provinciaux et fédéraux des deux cotés de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le comité a estimé nécessaire de faire appel à une firme externe pour rencontrer les objectifs et réaliser le projet dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de la phase 6 du projet pour 2008-2009 sont estimés à 91 346,06 \$ répartis entre les membres;

CONSIDÉRANT la demande du Service de police de la Ville d'Ottawa pour une contribution de 5 000 \$ de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, à titre de membre du comité précité, a déjà contribué un somme de 10 000 \$ pour la réalisation des phases III et IV (2006-2007) du projet en vertu de la résolution numéro CM-2008-38 en date du 22 janvier 2008;

CONSIDÉRANT les bénéfices en termes de préparation, de coordination et d'échanges d'information face à un sinistre majeur que retire la Ville de Gatineau dans le cadre de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'une somme de 5 000 \$ au Service de police d'Ottawa à l'attention de monsieur Wally Salem, directeur des opérations financières et matérielles, C. P. 9634, Station T, Ottawa, Ontario, K1G 6H5 pour le projet de concertation de la région de la capitale fédérale en cas de sinistre majeur, opération Intersect, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-23110-971	5 000 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-13

SOUSSION 2008 SI 254 - RIOBEC SÉCURITÉ INC. - CHAUSSURES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 31 844,86 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Riobec Sécurité inc., 160, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6 pour la fourniture de chaussures pour le Service de sécurité incendie pour un montant total de 31 844,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 novembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-651	30 434,23 \$	Combat des incendies - Vêtements et accessoires
04-13493	1 410,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-14

SOUSSION 2008 SI 285 - BOIVIN & GAUVIN - FOURNITURE DE LANCES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 39 751,19 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boivin & Gauvin inc., 145, rue Barr, suite 15, Saint-Laurent, Québec, H4T 1W6 pour la fourniture de lances au montant total de 39 751,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 12 novembre 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80009-004	20 000,00 \$	Équipements spécialisés - Police et incendie - Lances
02-22200-645	17 990,34 \$	Combat des incendies - Fournitures spécialisées
04-13493	1 760,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-15*

RÉALISATION DU PROJET DE COMMUNICATION DU RISQUE POUR LES CITOYENS ET CITOYENNES HABITANT À PROXIMITÉ DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE - 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-229 en date du 14 mars 2006, autorisait le versement d'une contribution de 5 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de communication du risque pour les citoyens et citoyennes habitant à proximité de la rivière du Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE suite à une nouvelle étude réalisée en 2006, dont les conclusions différaient passablement de l'étude originale de 1997, le projet fut reporté en attente de l'approbation de la nouvelle étude par les autorités compétentes;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la sécurité des barrages, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a approuvé l'étude en date du 8 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE le comité de planification des interventions en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrages sur la rivière du Lièvre a relancé ses travaux à l'automne 2008 et désire réaliser la campagne de communication du risque en 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adhérer au projet de communication du risque présenté par le comité de planification des interventions en cas de crue exceptionnelle ou de rupture de barrages sur la rivière du Lièvre et d'autoriser le versement d'une somme de 5 000 \$ pour sa réalisation.

Le trésorier est autorisé à verser la somme de 5 000 \$ sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de sécurité incendie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-23110-972	5 000 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-16

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 49 - 59 959,46 \$, NUMÉRO 50 - 70 060,01 \$ ET NUMÉRO 51 - 35 462,95 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 49 - 450 562,75 \$, NUMÉRO 50 - 580 874,10 \$ ET NUMÉRO 51 - 737 192,59 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 47 - 12 554,38 \$, NUMÉRO 48 - 4 798,26 \$, NUMÉRO 49 - 5 219,13 \$ ET NUMÉRO 50 - 5 777,54 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 46 - 318 851,19 \$ ET NUMÉRO 47 - 203 796,80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 49, 50 et 51, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 49, 50 et 51, les listes des réquisitions numéros 47, 48, 49 et 50 et les listes des embauches numéros 46 et 47 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	59 959,46 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2008
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	450 562,75 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2008
Liste des réquisitions numéro 47	Pièces de comptes à payer	12 554,38 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2008
Liste des embauches numéro 46	Embauche de personnel temporaire	318 851,19 \$	24 au 28 novembre 2008

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 50	Pièces de comptes à payer	70 060,01 \$	8 au 12 décembre 2008
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	580 874,10 \$	8 au 12 décembre 2008
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	4 798,26 \$	8 au 12 décembre 2008
Liste des embauches numéro 47	Embauche de personnel temporaire	203 796,80 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2008

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 51	Pièces de comptes à payer	35 462,95 \$	15 au 19 décembre 2008
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	737 192,59 \$	15 au 19 décembre 2008
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	5 219,13 \$	15 au 19 décembre 2008
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	5 777,54 \$	15 au 19 décembre 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-17

SOUSSION 2008 SI 196 - BOUDREAU LTÉE - ACHAT DE SACS À ORDURES ET SACS DE RECYCLAGE - SERVICE DES FINANCES - 21 387,86 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boudreau Ltée, 45, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S3 pour l'achat de sacs à ordures et de sacs de recyclage selon l'alternative II et sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total de 21 387,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 30 octobre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis seront fermes pour une période d'une année à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-18

DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ARCHIVES (PNDA) 2009-2010 - CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est membre du Réseau des services d'archives du Québec qui voit à l'analyse préliminaire des demandes de subvention à être acheminées au Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a élaboré une demande de subvention dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) 2009-2010 du Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de cette demande de subvention portant sur le traitement de la Série 01 Dossiers administratifs du greffe de la Ville de Gatineau pour les années 1975 à 1979 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est éligible aux programmes de subvention du Conseil canadien des archives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande de subvention rédigée par le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) 2009-2010 et l'autorise à signer la demande.

Adoptée

CE-2009-19

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2009 DE LA VILLE DE GATINEAU AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES TELLES QUE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2009 de la Ville de Gatineau :

Association municipale	Montant
Union des municipalités du Québec	154 060,76 \$, incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	29 639,13 \$, non taxable

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	147 236,36 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494	29 639,13 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	6 824,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-20

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1497 CONCERNANT L'ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHRISTINE CHAPADEAU AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1497 en date du 24 septembre 2008, a accepté l'engagement à l'essai et la permanence de madame Christine Chapadeau au poste de commis administrative au Service de police;

CONSIDÉRANT QUE le 30 septembre 2008, madame Christine Chapadeau a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et de réintégrer son statut d'employée temporaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1497 en date du 24 septembre 2008 afin de réintégrer madame Christine Chapadeau sur la liste des employés temporaires.

Adoptée

CE-2009-21

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE DESJARDINS AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) au Service de police (poste numéro POL-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Stéphanie Desjardins au poste de commis administrative au Service de police.

Le salaire de madame Stéphanie Desjardins sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Stéphanie Desjardins est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Services des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Service de police – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-22

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1746 CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME GINETTE BÉLISLE, PERCEPTEUR ET GREFFIER SUPPLÉANT - COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1746 en date du 5 novembre 2008, octroyait un congé sans solde à madame Ginette Bélisle, percepteur – greffier suppléant de la cour municipale des Services juridiques;

CONSIDÉRANT QUE le 3 décembre 2008, madame Ginette Bélisle a demandé d'annuler sa demande de congé sans solde pour la période du 5 janvier 2009 au 5 janvier 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1746 en date du 5 novembre 2008 afin d'annuler la demande de congé sans solde de madame Ginette Bélisle, percepteur – greffier suppléant de la cour municipale des Services juridiques pour la période du 5 janvier 2009 au 5 janvier 2010.

Adoptée

CE-2009-23

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1995 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES ROBINSON AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1995 en date du 10 décembre 2008, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Jacques Robinson au poste d'opérateur III.5, Procédé au Service de l'environnement (poste ENV-BLE-039 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Robinson a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur II, Site Cook et épuration au Service de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1995 en date du 10 décembre 2008 de façon à réintégrer monsieur Jacques Robinson à son poste d'opérateur II, Site Cook et épuration au Service de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-24

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUY DONOVAN AU POSTE DE CONCIERGE DE SOIR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge de soir au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-343 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Guy Donovan au poste de concierge de soir au Service des travaux publics.

Monsieur Guy Donovan est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Guy Donovan sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19920-114 – Édifice Maison du Citoyen – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-25*

RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2008 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2773 ET SES MODIFICATIONS CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MANUELS DE LA VILLE DE HULL AVEC EFFET AU 1^{er} JANVIER 2007 AFIN DE CRÉER LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 609-2008 visant à remplacer le règlement numéro 2773 et ses modifications concernant le régime de retraite des employés manuels de la Ville de Hull avec effet au 1^{er} janvier 2007 afin de créer le régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-26
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-1890

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS GIGNAC AU POSTE DE LIEUTENANT INSTRUCTEUR - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de lieutenant instructeur au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur François Gignac au poste de lieutenant instructeur au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur François Gignac sera de 10 % de plus que le salaire de pompier, 1^{ère} classe, selon l'annexe B du recueil des conditions de travail des cadres.

Monsieur François Gignac est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence lui sera accordée de plein droit lorsqu'il aura complété une période d'essai de 12 mois selon l'article 11.11 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22310-113 – Schéma de couverture de risques – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-27

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN SIROIS AU POSTE D'ANALYSTE EN URBANISME - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste en urbanisme à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Martin Sirois au poste d'analyste en urbanisme à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer.

Monsieur Martin Sirois est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Martin Sirois sera celui de la classe 10, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 – Centre de services d'Aylmer - Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-28

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME MARIE-FRANCE LAVIOLETTE À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS DE TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Laviolette a été engagée temporairement à compter du 2 juin 2008 à titre de conseillère en ressources humaines, Relations de travail pour pallier aux besoins de la Section des relations de travail soit notamment pour agir à titre de procureur dans le dossier d'évaluation des emplois cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail actuelle à la Section des relations de travail du Service des ressources humaines nécessite de prolonger l'engagement d'une ressource temporaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de madame Marie-France Laviolette dépassera le montant de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire de madame Marie-France Laviolette à titre de conseillère en ressources humaines, Relations de travail à la Section des relations de travail du Service des ressources humaines du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Madame Marie-France Laviolette est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Marie-France Laviolette est établi à la classe 3, 3^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Madame Marie-France Laviolette bénéficie d'une allocation automobile de 1 720 \$ annuellement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Ressources humaines – Temporaires – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-29
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-188

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE HAMEL AU POSTE DE RESPONSABLE, PARCS ET ESPACES VERTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1105 en date du 28 octobre 2008, acceptait la création du poste de responsable, Parcs et espaces verts (poste numéro STP-CAD-070 au plan d'effectifs des cadres) et que le poste est demeuré vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Hamel au poste de responsable, Parcs et espaces verts du Service des travaux publics.

Monsieur Pierre Hamel sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction est le 17 décembre 2008.

Monsieur Pierre Hamel est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de Monsieur Pierre Hamel est établi à la classe 4, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Opérations des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-30

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESSIEURS RONALD BILODEAU ET STÉPHANE ÉMOND AUX POSTES DE RESPONSABLE, VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1105 en date du 28 octobre 2008, acceptait la création de deux postes de responsable, Voirie (postes numéros STP-CAD-066 et STP-CAD-067 au plan d'effectifs des cadres) et que les postes sont demeurés vacants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de messieurs Ronald Bilodeau et Stéphane Émond aux postes de responsable, Voirie au Service des travaux publics.

Messieurs Ronald Bilodeau et Stéphane Émond seront assujettis à une période d'essai de 12 mois. Leur date d'entrée en fonction est le 17 décembre 2008.

Messieurs Ronald Bilodeau et Stéphane Émond sont assujettis à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Ronald Bilodeau est établi à la classe 4, 5^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Le salaire de monsieur Stéphane Émond est établi à la classe 4, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Opérations des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-31

TRANSFERT ET PERMANENCE DE MADAME JOSÉE SABOURIN AU POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1105 en date du 28 octobre 2008, acceptait le transfert du poste cadre d'adjoint au directeur (poste numéro STP-CAD-064 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le transfert et la permanence de madame Josée Sabourin au poste d'adjoint au directeur du Service des travaux publics.

Madame Josée Sabourin sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Josée Sabourin est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau et conserve le même salaire, conditions, bénéfices et avantages sociaux qu'elle bénéficie actuellement.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Administration Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2009.

Adoptée

CE-2009-32

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLE-08-14 - MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 102936

CONSIDÉRANT les conclusions des représentants de la Ville sur les propos qu'a tenu l'employé 102936;

CONSIDÉRANT QUE ces propos vont à l'encontre du code d'éthique de la Ville et qu'ils constituent une faute grave;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville en vertu de l'article 1.05 d'assurer un milieu de travail sain;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de la Ville d'offrir un milieu de travail assurant la santé et la sécurité de ses employés;

CONSIDÉRANT les préoccupations de la Ville pour la santé et la sécurité de l'employé 102936 et des autres employés;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une démarche pour redresser la situation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLE-08-14 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau.

Le directeur général, la directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLE-08-14.

Adoptée

CE-2009-33

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 100731

CONSIDÉRANT les résultats de l'enquête menée relativement à la faute reprochée à l'employé 100731 quant au fait de s'être absenté du travail pour de faux motifs à 18 reprises entre le 20 juin et le 31 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la faute reprochée s'est reproduite à deux reprises les 7 et 14 novembre 2008 après avoir reçu une lettre pour vérification administrative;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 100731 a, par de faux motifs, bénéficié de 20 absences d'une durée de deux heures chacune;

CONSIDÉRANT la détermination de la Ville à prendre tous les moyens pour que les comportements reprochés cessent;

CONSIDÉRANT QUE la faute reprochée constitue une faute grave qui va à l'encontre de l'article 2 a) du code d'éthique de la Ville et de l'obligation d'honnêteté qu'un employé doit avoir envers son employeur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement de 17 journées à l'employé 100731.

Les dates de suspension seront déterminées par la Division de la flotte et de l'équipement en collaboration avec le Service des ressources humaines en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif